CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 3 OCTOBRE 2018

Séance extraordinaire du conseil tenue à la salle du Conseil de Gracefield sis au 3, rue de la Polyvalente à Gracefield convoquée conformément à l'article 323 de la loi sur les Cités et Ville.

Sont présents les membres du conseil Claude Gauthier, Alain Labelle, Mathieu Caron, Katy Barbe, Hugo Guénette et Bernard Duffy formant quorum sous la présidence du maire Réal Rochon.

Est aussi présente la directrice générale adjointe et greffière adjointe madame Céline Bastien.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 18 h.

2018-10-299 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu.

Que la séance extraordinaire soit ouverte, il est 18 h 00.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-10-300 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il suit :

1- Ouverture de la séance extraordinaire
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Camions vendus
4- Délégation de pouvoir au maire
5- Enseigne numérique
6- Dépôt de la soumission #10-2018 / dalle de béton
7- Contrat de la soumission #10-2018 à « Les Menuiseries Castors de la Vallée de la Gatineau Inc. »
8- Programmation des travaux TECQ
9- Soumission pour dalle de béton pour le gazebo
10- Période de questions
11- Levée de la séance

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-10-301 CAMIONS VENDUS

Il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

Que le Conseil mandate Me Marc Tremblay pour l'obtention d'une opinion juridique sur la situation concernant le non-paiement des camions achetés par Constructions Alie 2003 Inc.

Que suite à la remise de l'opinion juridique, Me Tremblay rencontrera le conseil pour les explications.

Que le Conseil mandate le maire, Réal Rochon, comme interlocuteur dans le dossier auprès de Me Tremblay.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal :

Le point 4 : Délégation de pouvoir au maire est reporté.

2018-10-302 ENSEIGNE NUMÉRIQUE

Il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé de la conseillère Katy Barbe et résolu,

De localiser l'enseigne numérique à l'endroit de la pancarte qui indique entre autres le bingo sur le terrain appartenant à la municipalité, soit le dossier portant le numéro matricule 3905-37-1027.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal :

Dépôt de la soumission #10-2018 / dalle de béton

2018-10-303 DALLE DE BÉTON

ATTENDU que des soumissions par voie d'invitation ont été demandées pour l'installation d'une base de béton qui servira à l'implantation d'une enseigne numérique ;

ATTENDU que nous avons reçu une seule soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Hugo Guénette et résolu,

D'octroyer le contrat ci-haut mentionné à l'entrepreneur « Les Menuiseries Castors de la Vallée de la Gatineau Inc. » au coût de 5 987.15 $ plus les taxes applicables.

Que cette dépense sera remboursée selon la convention d'Hydro-Québec.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-10-304 PROGRAMMATION DES TRAVAUX TECQ

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014-2018 inclusivement);

- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

- la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-10-305 SOUMISSION POUR LA DALLE DE BÉTON POUR LE GAZEBO

Il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé du conseiller Bernard Duffy et résolu,

D'autoriser la direction générale à demander des soumissions pour la mise en place de la dalle de béton pour le gazebo ainsi que pour le polissage du plancher.

Que la préparation du terrain pour la dalle de béton sera effectuée en régie interne et que si la location d'une pelle est nécessaire, nous sommes autorisés à en faire la location.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-10-306 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le maire Réal Rochon et résolu,

De lever la séance, il est présentement 18 h 55.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Le maire	La directrice générale adjointe et greffière adjointe
_____	_____
Réal Rochon	Céline Bastien

<u>Approbation du procès-verbal :</u>

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale adjointe / greffière adjointe de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes.*

_____
Réal Rochon
Maire